

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1931-1932)

Heft: 1

Rubrik: Wettbewerbe = Concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

invite les différentes sections de la S.P.S.A.S. à désigner chacune 2 membres pour y participer.

Kunsthalle Bâle. Du 7 juin au 19 juillet *exposition commémorative Stüdelberg* comprenant un grand nombre des œuvres les plus importantes du maître (époque 1849—1903).

Kunsthalle Berne. Oskar Lüthy, Praetere, E. Zeller et Werner Hunziker exposent un certain nombre de leurs œuvres.

Musée des Beaux-Arts St-Gall. On a pu y visiter des œuvres de: O. Engelhardt, Kyffhäuser, W. Grassberger et H. Schöpflin. L'exposition a fermé ses portes le 25 mai.

Musée des Beaux-Arts de Winterthour. Jusqu'au 28 juin exhibition d'œuvres de Jules de Praetere. En outre, le „Cabinet graphique” y a été joliment représenté (jusqu'à fin mai). — De mi-octobre jusqu'à mi-novembre une exposition d'artistes autrichiens doit y être organisée. En ce qui concerne l'exposition „Das Alter” (la vieillesse), fixée à septembre-octobre, les préparatifs sont avancés: 60 tableaux environ ont été promis jusqu'à présent. — Pendant la 2^e moitié de novembre le groupe des artistes de Winterthour installera, dans les salles du musée, son exposition habituelle de Noël.

Kunsthaus Zurich. L'exposition Oskar Schlemmer, Jules Pascin et Emil Nolde a fermé ses portes le 7 juin. Elle a été remplacée par des collections de Alice Guggenheim, Walter Helbig, Gottlieb Kägi, Georges Rouault, Ida Schär-Krause, Hans Schöllhorn, Richard Seewald, Raoul Dufy, ainsi que par le „Cabinet graphique”. L'exposition dure du 10 juin au 12 juillet 1931.

Musée des arts industriels Zurich. Du 28 juin au 26 juillet seront exposés des travaux d'élèves de l'Ecole officielle des arts industriels de Stuttgart.

Cabinet des estampes à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Jusqu'au 31 juillet: exposition de l'illustration du livre, art allemand ancien 1490—1530.

Galerie Aktuaryus, Pelikanstrasse, Zurich. Jusqu'au 31 mai on a pu y visiter des œuvres graphiques d'Honoré Daumier.

La Galerie Forter, Sonnenquai, Zurich, a exposé jusqu'à mi-juin des peintures de Fritz Lobedk.

Wettbewerbe — Concours.

Das Pfarramt von St. Peter in Freiburg eröffnet einen Skizzen-Wettbewerb für die Dekoration der neuen Kirche von St. Peter. Die Teilnahme an diesem Wettbewerb ist gestattet: a) den freiburger Künstlern und den im Kanton Freiburg wohnhaften Künstlern; b) einigen wegen ihrer Leistungen auf dem Gebiet der kirchlichen Kunst gewählten Künstlern.

Der Jury für die Beurteilung der Werke gehören an: HH. Adrien Bovy, Direktor der Genfer Kunstschule, Präsident; Louis Bariellet, Dekorationsmaler, Paris; H. Brülhart, Kunstmaler, Freiburg; F. Dumas, Kirchenarchitekt, Romont; A. Fragnière, Präsident des Pfarramtsrates; Prof. Dr. H. Reiners, Freiburg; Kanonikus Zurkinden, Pfarrer von St. Peter; Prof. R. Schaller, Freiburg, als Ersatzmann.

Msgr. Marius Besson, Bischof von Lausanne, Genf und Freiburg, hat sich bereit erklärt, den Sitzungen der Jury beizuwohnen. Die eingeladenen Künstler erhalten eine Vergütung von 500 Fr. für ihre Projekte, vorausgesetzt, daß sie alle Bedingungen des Programms erfüllt haben; eine Summe die zum mindesten der Gesamtsumme der Entschädigungen an die Eingeladenen entspricht, wird der Jury zur Ausrichtung von Entschädigungen an die Verfasser der besten Projekte von Freiburger oder im Kanton niedergelassenen Künstlern zur Verfügung stehen. Die Anzahl und die Höhe der Entschädigungen werden durch die

Jury bestimmt, doch wird der erste Preis nicht unter 500 Fr. sein. – *Die Skizzen sollen signiert sein!* Die Wettbewerber können mehrere Projekte einreichen, sie werden jedoch nur für ein Projekt entschädigt. Die Projekte bleiben das Eigentum ihrer Verfasser, mit Ausnahme desjenigen, das von der Jury zur Ausführung gewählt wird. Der Verfasser dieses Projektes wird die „*Hilfskraft*“ des Architekten für die gesamte Verwirklichung des Entwurfes.(!)

Zu diesem Wettbewerb sei es uns gestattet, ein paar Bemerkungen zu machen. Ganz abgesehen davon, daß in der Jury ganze *zwei* Maler sechs Nichtfachmännern gegenüberstehen, finden wir die Bedingung, daß die Entwürfe signiert sein sollen, eine äußerst zweifelhafte Sache, welche diesen „Wettbewerb“ zu einem Pseudo-Wettbewerb stempelt, bei dem der gröbsten Parteilichkeit, so will es uns scheinen, Tür und Tor geöffnet sind. Wie konnte ein Mitglied der Sektion Freiburg solchen Bedingungen zustimmen? Hoffen wir, es sei in dieser Sache noch nicht das letzte Wort gesprochen!

Le Conseil paroissial de St-Pierre à Fribourg, ouvre un concours de maquettes pour la décoration de la nouvelle Eglise de St-Pierre. La participation à ce concours est réservée: a) aux artistes fribourgeois et aux artistes domiciliés dans le canton de Fribourg; b) à quelques artistes choisis pour la notoriété qu'ils ont acquise dans le domaine de l'art religieux.

Le jury chargé de juger les projets est composé de: MM. Adrien Bovy, directeur, Genève; Louis Barillet, artiste-décorateur, Paris; H. Brulhart, artiste-peintre, Fribourg; F. Dumas, architecte de l'église, Romont; A. Fragnière, président du conseil paroissial; Dr. H. Reiners, professeur, Fribourg; M. le chanoine Zurkinden, curé de St-Pierre; R. Schaller, professeur, Fribourg, suppléant.

Sa Grandeur Monseigneur Marius Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a bien voulu consentir à assister aux séances du jury. – Les artistes invités à concourir et qui auront pris part au concours en observant toutes les conditions du présent programme, recevront une indemnité de 500 fr. Une somme au moins égale à la totalité des indemnités accordées aux artistes invités sera mise à la disposition du jury afin d'attribuer des récompenses aux meilleurs projets présentés par les artistes fribourgeois ou domiciliés dans le canton. Le nombre et le montant de ces récompenses seront fixés par le jury. Toutefois la première récompense ne sera pas inférieure à 500 fr. *Les maquettes seront signées.* Les concurrents pourront présenter plusieurs projets. L'artiste présentant plusieurs projets ne pourra être indemnisé ou récompensé que pour un seul. Sous réserve du cas prévu à l'art 8 les projets resteront la propriété de leurs auteurs. L'auteur du projet choisi par le jury deviendra l'*auxiliaire* de l'architecte pour tout ce qui concerne la réalisation de son projet.

En ce qui concerne ce concours permettez-nous de présenter quelques observations. Indépendamment du fait qu'en regard de *deux* peintres seulement, figurent au jury six personnalités „non professionnelles“ dans ce domaine, nous trouvons que la condition suivant laquelle les projets doivent être duement signés est tout spécialement regrettable et irrationnelle. Ce fait donne à cette manifestation artistique un caractère de „pseudo-concours“ où l'on ouvre la porte toute grande, nous semble-t-il, à la plus complète partialité. Comment un membre de la section de Fribourg a-t-il pu souscrire à de pareilles conditions? Espérons, cependant, que dans cette affaire le dernier mot n'a pas encore été prononcé!